

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Dirigeant(e) d'entreprise de sécurité et sûreté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Formaplus 3B	Directeur général de Formaplus 3B

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344p Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification réalise les activités suivantes :

Management des ressources humaines :

- Veille et application de la réglementation du travail
- Planification du travail des équipes et des personnels
- Etablissement des plannings de travail et de mission des salariés agents de sécurité
- Organisation générale du travail des personnels, organigramme, établissement du règlement intérieur, repérage et mise en place des formations dans le cadre des décrets portant sur les aptitudes professionnelles
- Analyse des risques pour son personnel et des personnes du site de prestation
- Communication permanente Direction/ Salariés (par exemple, organisation de toute réunion pour déceler des dysfonctionnements et mise en place d'améliorations...)

Gestion administrative et financière :

- Conformité de l'entreprise de sécurité privée et de ses personnels
- Veille de la gestion comptable : investissements, amortissements...
- Recrutement des personnels
- Suivi des documents relatifs à la gestion du personnel (contrats de travail et de formation, fiches de paye, déclaration diverses (URSSAF, CRAM...))
- Suivi des documents comptable en relation avec l'expert comptable
- Veille aux mesures relatives au développement durable et économies d'énergies
- Recherche et mise en place de normes « Qualité »

Gestion commerciale :

- Réalisation d'études de marché
- Recherche et développement (nouveaux marchés potentiels...)
- Suivi de la clientèle

- Analyse des résultats (qualité des prestations)

Gestion de la prévention et de la sécurité des biens et des personnes :

- L'appréhension d'un individu
- Gestion des conflits, Gestion du stress
- Gestion d'incidents majeurs, mineurs
- Intervention aux premiers soins et alertes aux services compétents
- Rédaction de rapports, mains courantes

Le titulaire de la certification :

est capable par sa compétence technique, sa capacité à planifier, sa vision d'ensemble et une organisation de travail adaptée :

- De mettre en œuvre les techniques de management et de délégation
- de diriger et contrôler les équipes de travail et les moyens matériels pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
- de manager ses collaborateurs en apportant les conseils et les appuis nécessaires à leur réussite
- de mettre en place les organisations permettant la prévention des risques professionnels
- de mettre en place les méthodes liées au développement durable et aux économies d'énergie
- de transmettre les consignes écrites et verbales générales, complémentaires, particulières etc....

est capable, grâce à sa compréhension des raisonnements financiers et à sa connaissance de l'environnement administratif, juridique :

- de créer, seul ou avec l'aide de collaborateurs, les outils permettant le suivi des budgets.
- d'établir une procédure de contrôle de l'évolution des engagements par rapport aux budgets définis.
- De gérer les contrats de travail et de formation
- De veiller à la conformité des documents (fiches de paye...)
- De veiller aux démarches administratives (URSSAF, CRAM...)
- De s'assurer des mesures et dispositions relatives au développement durable et économies d'énergies

est capable grâce à une démarche commerciale soutenue et à un esprit d'entrepreneur :

- de développer la clientèle par des marchés ou des contrats réguliers
- de garantir l'emploi
- d'analyser les résultats (qualité des prestations)
- d'évoluer en fonction de la concurrence

est capable de sang froid, de professionnalisme tout en gérant le stress et en respectant le cadre légal (flagrant délit – légitime défense – la non assistance à personne en péril – omission d'empêcher un crime ou un délit – atteinte à l'intégrité physique, la liberté d'aller et venir, respect de la vie privée et du droit de propriété etc...)

Les attitudes et les comportements sont en adéquation avec la déontologie et les réglementations en vigueur.

Les connaissances du cadre réglementaire sont acquises.

Le titulaire de la certification doit être capable d'effectuer le secours aux personnes tel que défini dans le SST

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Toute entreprise du secteur de la sécurité privée, établissements ou agences dépendant des grandes entreprises du secteur de la sécurité privée (Toute entreprise soumise à la réglementation de la Loi du 12 juillet 1983, N° 83 – 629)

Dirigeant(e) de Société ou d'entreprise de sécurité privée

Adjoint de direction de Société ou d'entreprise de sécurité privée
Responsable de services internes de sécurité privée
Responsable de sécurité d'un site événementiel (stade, exposition, salle de spectacle...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

M1707 : Stratégie commerciale

K2503 : Sécurité et surveillance privées

Réglementation d'activités :

L'état a modifié la loi du 12 juillet 1983 par celle du 18 mars 2003 en introduisant cette mention « les dirigeants et les agents ne pourront exercer leur activité dans la sécurité privée que s'ils justifient d'une aptitude professionnelle »

Le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes, précise que ces personnes doivent justifier de l'aptitude professionnelle par la détention d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ou d'un titre reconnu par un état membre de l'union européenne ou par un des états parties à l'accord sur l'espace économique européen.(Mise en application de ces dispositions un an à compter de la date du 9 septembre 2005.

Le décret n° 2006-1120 du 08 septembre 2006, prolonge la date de mise en application au 09 mars 2007.

Le décret n° 2007-1181 du 03 août 2007 précise de nouvelles dates d'application.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Quatre unités :

Management des ressources humaines

Gestion Administrative

Gestion commerciale

Gestion de la prévention et de la Sécurité

1° Après formation ou candidature individuelle, la certification est globale.

Les évaluations se composent de :

* Études de cas sur le management des ressources humaines

* Étude de cas sur la reprise ou la création d'une entreprise : épreuve écrite de gestion – comptabilité

* Étude de marché

* Mises en situations professionnelles

2° Par VAE :

Après recevabilité, le candidat doit élaborer un dossier.

Il est convoqué à un entretien sur les contenus de son dossier.

La validation partielle s'appuie sur les quatre unités de la certification

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Président : Dirigeant d'une société de surveillance Membres : Formateurs et Professionnels (parité)
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle	X		Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Président : Dirigeant d'une société de surveillance Membres : Formateurs Professionnels (parité employeurs/salariés)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, sous l'intitulé Dirigeant(e) d'entreprise de sécurité et sûreté, avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Dirigeant(e) d'entreprise de sécurité et sûreté" avec effet au 22 juillet 2012 jusqu'au 7 août 2017.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

50 certifiés par an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://formaplus3b.claroline.com/>

www.formaplus3b-formation-securite.com

Lieu(x) de certification :

11, 13 avenue de la République – 69200 Vénissieux
Tél : 04 78 65 06 89
Fax : 04 78 24 75 85
Formaplus-3b@wanadoo.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

11, 13 avenue de la République – 69200 Vénissieux
Tél : 04 78 65 06 89
Fax : 04 78 24 75 85
Formaplus-3b@wanadoo.fr

Historique de la certification :